

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 31 (1923)
Heft: 9

Artikel: Les institutions de prévoyance du canton de Vaud
Autor: Correvon, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grands-Piguets. Les champs cultivés s'arrêtèrent longtemps au bas des *Crêts*. Jusque vers 1750, la partie en pente des *Champs-Derrière* formait un pâturage appelé la *Pâturée* et qui *remuait* avec la Côte, située plus haut. Ces premiers occupants possédaient sur la rive droite de l'Orbe, au *Mas des Piguet* et à la *Grand'Gollie*, des prés défrichés plus anciennement et qu'ils avaient acquis de la Seigneurie du Brassus.

Ils possédaient aussi le territoire actuel des Piguet-Des-sus, où nous avons vu l'un deux, Abraham, s'établir en 1647 « et droict de pasturage tant que droict de souveraineté » s'étend du costé de Bourgonie », soit jusqu'à la frontière.

(*A suivre.*)

P.-A. GOLAY.

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DU CANTON DE VAUD

Le regretté Gustave Correvon, Juge cantonal, m'avait donné, en 1911, pour le *Dictionnaire historique* du canton de Vaud, un travail intéressant et renfermant un très grand nombre de faits et de chiffres sur nos institutions de prévoyance. L'obligation où je me trouvai bientôt de diminuer le cadre du *Dictionnaire* afin de ne pas donner à celui-ci un volume beaucoup plus considérable que celui prévu à l'origine, me força de renoncer à de nombreuses monographies sur des questions générales. Celle que je devais à l'extrême obligeance de Gustave Correvon fut de ce nombre. Ce travail si documenté ne doit pas être perdu pour notre pays. Il intéressera nombre de personnes et pourra aussi servir de base solide à d'autres études de cette question si importante de l'épargne et de la mutualité.

E. M.

Les institutions de prévoyance dans le canton de Vaud sont nombreuses et de diverses natures.

Nous les diviserons en institutions d'épargne proprement dites et en sociétés se basant sur le principe de la mutualité.

I. Institutions d'épargne.

Ici encore il faut distinguer les caisses d'épargne et les sociétés d'épargne.

A) *Caisses d'épargne.* Tandis que la première caisse d'épargne en Suisse, la Dienstenzinskasse, a été fondée à Berne en 1787, c'est à Vevey en 1814 qu'a été créée sur terre vaudoise la première caisse d'épargnes sous le nom de Caisse d'épargne du district de Vevey. Cet exemple fut suivi à Lausanne par la fondation de la Caisse d'épargne et de prévoyance en 1817¹, à Yverdon, Caisse d'épargne et de prévoyance (1820) ; Moudon, Caisse d'épargne et de prévoyance du district de Moudon (1822), Nyon (1828), Orbe (1833), Cossonay (1833) ; Caisse d'épargne ouvrière de la Maison Vautier frères, à Grandson (1834) ; Caisse d'épargne du district du Pays-d'Enhaut vaudois (1835) ; du district d'Aigle (1835) ; Aubonne (1837).

Le 26 juin 1848, le Grand Conseil adoptait, ensuite d'une pétition du citoyen Jaques-Louis Matthey, à Lausanne, un décret sur l'établissement d'une caisse d'épargne cantonale, sous la surveillance et la garantie de l'Etat et dont l'administration était confiée à la Banque cantonale vaudoise. Cette caisse d'épargne prit en même temps que la Banque cantonale un grand développement et facilita à un haut degré l'extension des affaires industrielles et commerciales dans le canton. A la suite de la création de la Caisse hypothécaire

¹ Voir A. Bonard : *La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lausanne*, Lausanne, 1918.

cantonale en 1858, la Caisse d'épargne cantonale fut transférée en 1874 à ce dernier établissement. Le compte des déposants se montait alors à près de 12,400,000 francs répartis en 23,135 livrets. Au 31 décembre 1910, le chiffre des livrets se montait à 84,969, représentant en capital de près de 92,348,000 francs.

En 1864 se fonda à Lausanne la Caisse d'épargne populaire de l'Union vaudoise du crédit. La même année la Banque populaire de la Broye, à Payerne ; en 1867, la Caisse populaire d'épargne et de crédit, à Lausanne et la Société du Crédit du Léman, à Vevey ; en 1868, la Caisse d'épargne de la Banque de Montreux ; en 1878, la Caisse d'épargne ouvrière de la Société farine lactée Henri Nestlé, à Vevey ; en 1883, l'Épargne populaire, à Vevey ; en 1886, la Caisse d'épargne du Crédit yverdonnois, à Yverdon ; en 1892, le groupe d'épargne « Jaman », à Montreux ; en 1895, la Caisse d'épargne du Jorat, à Mézières et la Caisse d'épargne ouvrière de MM. Lecoultré, à Avenches et « L'épargne », à Vevey ; en 1906, la succursale de Lausanne de la Banque populaire suisse. Cette dernière banque a aussi une succursale à Montreux.

D'après une statistique faite par le Bureau fédéral de statistique pour l'année 1908 sur les caisses d'épargne de la Suisse, il y aurait dans le canton de Vaud 24 établissements principaux ayant 48 agences. Au 31 décembre 1908 il y avait dans ces établissements 118,466 livrets d'épargnes, soit 386 par 1000 habitants (moyenne pour toute la Suisse 534). Ces 118,466 livrets représentaient un capital de 117,051,121 francs, y compris les 78 millions de la Caisse d'épargne cantonale, soit par livret d'épargne 988 francs et 381 francs par habitant. Pour la Suisse entière les chiffres correspondants sont : 1,570,736,818 francs pour le total des déposants ; soit 829 francs par livret et 442 francs par habitant.

Il est à noter que ces chiffres ne représentent cependant pas la totalité des dépôts faits dans les banques, parce que l'enquête de 1908 ne tient pas compte des banques particulières existant dans les centres populeux de notre pays.

B) Sociétés d'épargne. 1. Caisses d'épargne scolaires et de jeunesse. La première caisse d'épargne scolaire dans le canton de Vaud a été fondée à Dommartin en 1878 sur l'initiative du pasteur Benoit ; la seconde à Oron-la-Ville en 1879 par l'instituteur Vittoz. La même année il s'en fondait également une à Rances, due à l'initiative du pasteur Burnand et une à Valleyres-sous-Rances, en 1881 à Vevey. Depuis lors elles se sont augmentées rapidement. L'enquête fédérale de 1908 indique qu'elles étaient au nombre de 44, comptant en tout 10,279 livrets, représentant 213,260 francs. Le canton de Vaud, d'après cette enquête viendrait en second rang en Suisse dans ce domaine après Glaris dont les caisses d'épargne scolaires formeraient un total de 422,000 francs. L'on relève cependant qu'un grand nombre de caisses d'épargne scolaires ne se sont pas annoncées à l'enquête fédérale, puisqu'une liste fournie par le Département cantonal des finances indique qu'il existait à cette époque 88 caisses d'épargne scolaires. Actuellement ces caisses doivent avoir certainement diminué d'importance, ensuite de la fondation des mutualités scolaires fondées en vue de la retraite, institutions dont nous disons un mot plus loin.

2. Caisses d'épargne de fabriques. Ces caisses étaient au 31 décembre 1908 au nombre de 5, représentant 647 livrets d'épargnes et 825,468 francs en capital. Nous avons déjà indiqué la date de la fondation des principales d'entre elles. Ce sont les Caisses d'épargnes des fabriques des ouvriers Peter, Kohler et Nestlé, à Vevey, Caisse d'épargnes du chemin de fer Yverdon-Sainte-Croix, Société écono-

mique, à Orbe, et Caisse d'épargne de la fabrique Vautier, à Grandson.

3. *Caisses d'épargne de sociétés de consommation.* Au 31 décembre 1908 il en existait 3, représentant 1123 livrets et 205,851 francs.

4. *Caisse d'organisation ouvrière et d'employés.* Une caisse, 5 livrets, 359 francs.

5. *Caisses d'épargne d'organisations agricoles et caisses de prêts.* Ce sont les banques de crédit agricole, qui ont pour but de procurer aux petits propriétaires fonciers les fonds nécessaires pour continuer et améliorer leurs exploitations. Ces banques sont généralement organisées sous forme de crédit mutuel qui s'applique à tous les membres de l'association de crédit agricole, lesquels répondent de la dette de chacun d'eux. Ces institutions se sont beaucoup développées ces dernières années en Allemagne (Caisses rurales mutuelles Raiffeisen), en Belgique, en Italie et en France, et y rendent de grands services aux populations rurales. Elles ont été connues dans notre canton par une publication faite en 1900 par M. Gilliéron-Duboux, chef de service au Département de l'agriculture. C'est en 1906 que la première caisse mutuelle rurale vaudoise a été créée à Bassins-le-Vaud, puis à Bercher, Molondin, Pailly, etc. Elles fonctionnent autant comme caisses d'épargne et de dépôt que comme caisses de prêts. Le crédit sans cautionnement accordé aux membres de ces associations varie de 400 à 1500 francs par année. Les parts sociales varient de 25 à 100 francs par membre.

L'enquête fédérale indique qu'en 1908, il en existait 9, représentant 320 carnets avec un total de 63,140 francs. Depuis lors plusieurs nouvelles caisses se sont fondées, et jusqu'à maintenant les résultats sont satisfaisants. Il est à

espérer que ces institutions prendront avec le temps un grand développement pour le bien de nos campagnes.

6. Sociétés d'épargne composées d'amis qui achètent des valeurs à lots dans l'espoir de voir leurs capitaux s'augmenter d'une manière sensible. 6 sociétés, représentant 1687 livrets et 681,591 francs.

Les sociétés d'épargne dont nous venons de parler sous chiffres 1 à 6 sont au nombre de 68 (Suisse 661), et possédaient 14,061 livrets représentant un capital de 1,989,669 francs. Mais comme 45 de ces sociétés possédant 10,298 livrets et 229,600 francs placent leurs épargnes dans des caisses d'épargne proprement dites, il y a lieu de ne compter de ce chef que 1,760,069 francs.

En additionnant les 117,051,121 francs déposés dans les caisses d'épargne proprement dites et les 1,760,069 francs ci-dessus, c'est donc un chiffre total de 118,811,190 francs d'épargnes constatés au 31 décembre 1908, répartis en 122,229 livrets (Suisse 1,592,445,994 francs et 1,963,147 livrets). Avoir moyen par livret 972 francs (Suisse 811), par habitant 387 (448), livrets d'épargne par 1000 habitants 398 (552).

(*A suivre.*)

† Gustave CORREVON.
